

SOMMAIRE DU PLAN DIRECTEUR

Note préliminaire: Les chiffres romains et arabes placés entre parenthèses, en général en regard des sous-titres ou à la fin des paragraphes, renvoient le lecteur aux pages du plan directeur où les diverses questions sont plus amplement développées. Les chiffres romains indiquent le volume, I ou II et les chiffres arabes indiquent les pages auxquelles il faut se reporter.

INTRODUCTION

Le Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été entrepris à la suite de la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal visant à la conclusion d'une entente-cadre de développement (Résolution du Conseil municipal CO95 01472). (I, 2)

Le Plan a notamment pour buts:

- a) de faciliter la conservation et la mise en valeur des caractères spécifiques et des éléments patrimoniaux de la propriété,
- b) de garantir l'intégration cohérente et harmonieuse des futures interventions et
- c) d'orienter le design de celles-ci. (I, 3)

Le Plan a été élaboré par une équipe de professionnels réunissant des spécialistes de l'architecture, de l'architecture du paysage, de l'histoire de l'aménagement, et de l'urbanisme. Il se fonde sur une étude approfondie de l'évolution et de l'état actuel des lieux. Il intègre aussi les projets municipaux de mise en valeur du mont Royal (chemins de ceinture et de traverse). (I, 4-5)

LES FONDEMENTS DU PLAN (I)

Le site (I, 7-37)

Le cimetière fait partie de l'oasis de verdure que constitue le mont Royal au centre de la région métropolitaine. Il chevauche les municipalités de Montréal et d'Outremont et est inclus dans le premier "site du patrimoine" reconnu en 1987 par la Ville de Montréal. Ses 137,8 hectares en font le plus grand cimetière du Canada alors que son articulation topographique lui donne un attrait particulier. Le ruisseau Raimbault qui en sillonnait autrefois la partie inférieure est aujourd'hui canalisé. De même, un étang situé sur le plateau intermédiaire a été asséché à la fin des années 1950. (I, 7-11)

Un inventaire a identifié près de 10 000 arbres sur l'ensemble de la propriété dont un peu moins de la moitié se regroupent dans 3 zones boisées et une quinzaine de bosquets. Près de 70% des 5 150 arbres ornementaux associés aux zones de sépulture forment des alignements caractéristiques en bordure des îlots. Bien que 59 espèces aient été répertoriées, 8 d'entre elles représentent presque 90% du total (et les 3 plus nombreuses plus des deux-tiers). Il ne s'agit clairement pas d'un arboretum et il n'y a jamais eu de politique particulière quant au choix des espèces implantées depuis l'ouverture du cimetière. Le caractère d'oligoculture est préoccupant au plan de la gestion de l'environnement naturel. De même, les maladies qui affectent surtout les marronniers et les tilleuls ainsi que les défauts de structure qui sont observables sur certains gros sujets et les blessures mécaniques qui résultent de la tonte du gazon. Près de 500 arbres sont centenaires, dont 20% datent d'avant la création du cimetière, atteignant parfois 225 ans d'âge. Certaines unités particulièrement belles méritent d'être inscrites au *Répertoire des arbres remarquables du Québec*. (I, 12-21, 161)

Il n'y a jamais eu d'action planifiée relative aux arbustes et aux plantes. Les quelques espèces (une dizaine) qui apparaissent actuellement plus significatives résultent soit de l'action des concessionnaires, soit de la facilité qu'elles ont eu à survivre dans les conditions micro-climatiques du cimetière. Les fleurs ont toujours été importantes dans l'embellissement des îlots de sépulture comme dans la composition des plate-bandes situées près des entrées et du pavillon administratif. Le Cimetière a depuis les débuts cultivé des fleurs dans ses propres serres. Il a récemment choisi une variété de marguerite comme emblème, la *Dame des Neiges*. (I, 21; II, 58)

Une faune diversifiée anime le site. Elle est doublement intéressante, tant au plan éducatif que comme élément de réflexion sur la place de l'homme dans l'univers. Certaines espèces constituent toutefois un problème pour la conservation des monuments, notamment les espèces fouisseuses comme les marmottes qui ont un rôle déstabilisateur. (I, 22)

Peut-être fréquenté dès la période amérindienne, le site s'est dès 1698 trouvé associé à la vie de la Côte-des-Neiges, un noyau de colonisation où l'exploitation forestière et les tanneries ont rivalisé avec l'horticulture et la culture maraîchère. Au milieu du XIXe siècle, le docteur Pierre Beaubien y possédait une terre dont 85 arpents étaient cultivés et le reste occupé par un bocage: vendue à la Fabrique en 1854, elle a été le point de départ du cimetière dont les limites actuelles résultent d'une série d'autres transactions, achats et ventes de parcelles situées au nord-ouest ou au sud-est du noyau initial. (I, 23-31)

La Fabrique est disposée à collaborer à la réalisation des projets municipaux de voie de ceinture et de chemin de traverse dans la mesure où des réponses satisfaisantes seront trouvées aux questions qu'elle soulève, notamment

quant au respect de la vocation et du caractère du cimetière, quant à l'identification des tracés, quant aux responsabilités civiles et quant aux charges financières qui s'y rattachent. (I, 32-37)

Le cimetière, cadre religieux, social et psychologique d'intervention (I, 37-149)

Les cimetières ont toujours été et sont encore dans toutes les sociétés des lieux sacrés où les éléments naturels prennent des valeurs symboliques et où les ouvrages de commémoration sont essentiels bien que la pérennité de ces derniers soit illusoire, compte tenu de leur matérialité. L'Occident chrétien a pour sa part développé 2 types principaux de nécropole: le cimetière paroissial ou urbain, situé à proximité d'un édifice religieux (et qui se mérite le titre de monumental quand il est planifié comme un organisme unitaire dans lequel s'insèrent les tombes individuelles) et le cimetière rural, développé pour des raisons de salubrité à l'extérieur des agglomérations, et qui prend la forme d'un jardin ou d'un parc à l'anglaise. (I, 37-42)

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est le cimetière paroissial ou urbain qui est la règle au Québec. Les premiers cimetières-jardins y apparaissent entre 1848 et 1855 (*Mount Hermon*, 1848; *Mount Royal*, 1852; Saint-Charles de Québec et Notre-Dame-des-Neiges à Montréal en 1855). À partir de 1934 des entreprises laïques ont créé des cimetières privés qui tendent à se multiplier à l'initiative des entrepreneurs de pompes funèbres. Par ailleurs la crémation, qui n'est pratiquée que depuis 1902 au Canada, a gagné beaucoup d'adeptes depuis que l'Église catholique en a accepté le principe en 1964 (50% dans la région montréalaise). De même, le mausolée collectif, qui n'est apparu qu'en 1978 au Québec, prend de plus en plus d'importance dans les pratiques funéraires: 30% des nouveaux concessionnaires préfèrent cette formule à l'inhumation traditionnelle. On demande aussi de plus en plus l'intégration en un même lieu de tous les services utiles à l'occasion d'un décès (salon d'exposition, chapelle, salle de réception, garderie, bureaux de conseillers, stationnement, lieu de sépulture). Le dernier changement d'importance a été l'arrivée des "consolidateurs" américains qui ont acquis de nombreuses entreprises locales et contrôlent déjà 50% des services funéraires dispensés dans la région montréalaise. (I, 43-46)

Montréal a connu plus de 20 lieux de sépulture avant la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Envisagé dès 1846, celui-ci a été planifié par l'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault, engagé à cet effet en mars 1854. (I, 47-49)

De l'étude des projets successifs et du développement réel du cimetière depuis sa création jusqu'à nos jours (I, 49-111), il faut surtout retenir les faits suivants.

1) Des chemins et des bâtiments se trouvaient déjà sur le site en 1854. Cela explique entre autres l'emplacement choisi pour la porte monumentale et l'orientation du chemin qui mène de là à la chapelle de la Résurrection (ancien pavillon administratif). La bande de terrain qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges offre en conséquence un potentiel de fouilles archéologiques.

2) Il n'y a jamais eu jusqu'à ce jour de plan d'ensemble de développement du cimetière. Par ailleurs, l'emploi de lettres et de chiffres pour la désignation des îlots et des lots d'inhumation ne suit pas une séquence rigoureuse. Il en résulte une certaine difficulté d'orientation à l'intérieur de la propriété.

3) La dualité d'esprit observable sur le site (allées perpendiculaires / allées sinueuses) est déjà visible sur les plus anciens plans (1854) qui ne sont toutefois pas totalement imputables au premier concepteur, Henri-Maurice Perrault.

4) Le développement du piémont et du sommet, qui commence avec l'acquisition de la terre Tait en 1872, entraîne une telle complexité du réseau routier que l'on songe dès ce moment à donner des noms aux allées. Ce projet n'a toujours pas abouti malgré le fait que le réseau se compose aujourd'hui de 42 kilomètres de chemins, marqués par quelque 280 fourches ou carrefours.

5) La saga judiciaire qui a finalement permis à Joseph Guibord (excommunié) d'être inhumé à Notre-Dame-des-Neiges, a aussi provoqué une réaffirmation du caractère sacré des lieux par Mgr Ignace Bourget et en 1876 la mise en place d'un chemin de Croix entre la chapelle de la Résurrection et le Calvaire du sommet. Ce chemin de Croix a été retiré en 1987.

6) L'acquisition d'une terre dans la municipalité d'Outremont a permis de réaliser en 1878 une voie d'accès plus directe depuis la rue mont-Royal mais cet accès est rapidement tombé en désuétude.

7) Le tiers sud-est de la propriété n'a été acquis qu'en 1907 et présente encore de grandes surfaces à aménager.

8) De façon générale, les îlots plus récents sont plus vastes que les îlots plus anciens, et les arbres qu'on y trouve se situent presque exclusivement en bordure des chemins. Les lots d'inhumation n'ont au contraire pas cessé de diminuer de surface, ce qui a entraîné une densification progressive de monuments de plus en plus petits et stéréotypés.

9) Divers bâtiments ont été construits à différentes époques pour répondre à une multiplicité de besoins (chapelle, charniers collectif ou familiaux, bureaux, logements pour certains membres du personnel, garages, entrepôts pour les équipements et le matériel). Les derniers en date ont été le crématorium et les mausolées, apparus dans le dernier quart de siècle pour répondre à l'évolution des pratiques funéraires et à la diversification culturelle de la métropole. Le Centre funéraire Côte-des-Neiges a été réalisé par des intérêts privés sur une portion de terrain louée par bail emphytéotique jusqu'en 2047. Enfin, une maison de la 2e moitié du XVIIIe siècle menacée de démolition lors du raccord de l'avenue Decelles au chemin de la Côte-des-Neiges en 1957, a été démontée et reconstruite sur le site du cimetière face au chemin *Queen Mary*. D'autres bâtiments, qui ont existé à diverses époques à l'intérieur des limites actuelles du cimetière, sont maintenant disparus (bâtiments de ferme, résidences et bâtiments commerciaux en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, première serre, concasseur, chalet du gardien à la limite du *Mount Royal Cemetery*, ainsi qu'une dizaine de charniers familiaux). (I, 49-116)

10) La plupart des bâtiments actuellement en présence sur le site ont une valeur patrimoniale et contribuent à l'intérêt de l'ensemble. Toutefois, les mausolées de la deuxième génération (ceux qui ont été érigés en contrebas du crématorium), trop massifs et mal intégrés entre eux comme au site, sont aujourd'hui perçus comme des gestes regrettables pour lesquels des correctifs s'imposent. Un inventaire des charniers familiaux subsistants a été fait (I, p. 115-116), les travaux de réparation qu'ils nécessitent ont été identifiés (I, Annexe 5) et entrepris. Quant aux monuments funéraires (plus de 55 000, dont la valeur artistique et historique est extrêmement variable), ils ont fait l'objet d'un inventaire sommaire que compléteront sous peu l'inventaire détaillé et l'analyse comparative actuellement en cours. Dans l'intervalle, certains des éléments qui apparaissent particulièrement significatifs, font déjà l'objet de mesures de conservation. (I, 116-121).

11) En considérant simultanément les variations de la topographie et de la couverture végétale, la forme et la dimension des îlots, le type de lotissement dont ceux-ci ont fait l'objet, ainsi que le nombre, l'espacement, la typologie, l'âge, le style et le mode d'implantation des monuments, on arrive à reconnaître vingt-quatre unités de paysage sur le site qui commandent autant de nuances dans les interventions futures, qu'il s'agisse de conservation ou de nouveaux aménagements. (I, 122-132)

12) Des recherches ont été faites, et se poursuivent, pour identifier toutes les célébrités qui reposent au cimetière et qui témoignent de l'histoire des diverses sphères d'activités montréalaises ou canadiennes. (I, 133)

Le contexte opérationnel qui est celui du cimetière aujourd'hui procède toujours de sa personnalité et de son mandat d'origine (une institution religieuse vouée à la conservation perpétuelle et respectueuse des dépouilles mortelles qui lui sont confiées). Il est néanmoins très différent de ce qu'il était en 1854 à cause de l'évolution de l'Église catholique, de la société montréalaise et des pratiques funéraires. Outre les services que commandent l'accueil des défunts (inhumation traditionnelle, inhumation de cendres, enfeux pour cercueils, niches cinéraires), le cimetière offre plusieurs services aux familles et aux proches de ceux-ci (conseil, réconfort, ouvrages funéraires, fleurs). Il reconnaît également les valeurs patrimoniales qui se sont ajoutées au site: en conséquence, il travaille à les conserver et à les mettre en valeur, pour le bénéfice de tous les visiteurs. (I, 134-144)

Les besoins futurs du cimetière peuvent être raisonnablement identifiés pour le prochain quart de siècle. On prévoit ainsi que quelque 835 655 décès surviendront dans la région métropolitaine de Montréal d'ici à l'année 2026 et que le cimetière Notre-Dame des Neiges devra prendre en charge environ 200 000 dépouilles. Compte tenu des équipements en présence et des tendances dans la demande, on estime qu'il faudra construire progressivement jusqu'à cette date quelque 18 000 niches cinéraires et quelque 12 000 enfeux. Par ailleurs, moins de 2% de la surface de la propriété devront être ouvertes à l'inhumation en plus des sections qui le sont déjà. Bien qu'il soit hasardeux de parler de la période au-delà de 2026, plusieurs éléments d'ores et déjà certains, garantissent une survie bien plus longue du cimetière (I, 144-151).

Le cadre théorique, pratique et juridique de la conservation (I, 151-159)

Le Cimetière fonde ses efforts de conservation des valeurs patrimoniales sur les acquis d'un siècle et demi de recherches internationales en la matière. Il endosse notamment les principes qui ont été définis dans le cadre de la Charte de Venise sur la conservation des monuments historiques, de la Déclaration d'Amsterdam sur la conservation intégrée au développement, de la Déclaration de Nara sur l'authenticité, de la Charte pontificale sur l'affectation des anciens édifices ecclésiastiques et de la Charte de Florence sur la conservation des jardins historiques. Il tient aussi compte des travaux

d'éminents chercheurs qui peuvent éclairer les questions qui n'ont pas encore fait l'objet de consensus. (I, 152-158)

Au plan pratique, le Cimetière a déjà entrepris plusieurs travaux de conservation et défini un plan d'action pour les prochaines années (I, 158). Un tel plan s'inscrit par ailleurs à l'intérieur des limites du cadre juridique qui est le sien où interviennent notamment la Loi sur les Fabriques et le droit de propriété des détenteurs d'ouvrages funéraires. (I, 158-159)

LE PLAN DIRECTEUR (II)

Le Plan directeur d'aménagement du cimetière se base évidemment sur les fondements ci-dessus évoqués. Il se base également sur l'analyse d'un certain nombre de cimetières étrangers qui ont des similitudes avec celui de la Côte-des-Neiges ou qui présentent des qualités remarquables dont on pourrait éventuellement s'inspirer. (II, 10-14)

Suite à une présentation synthétique de l'esprit du lieu et des problèmes qu'il y faut résoudre (II, 19-23), il pose comme principes fondamentaux des aménagements à venir:

- a) la conservation, la consolidation et la mise en valeur de toutes les qualités du lieu,
- b) la mise en perspective environnementaliste de tout projet d'intervention et
- c) la recherche des plus hautes qualités symboliques, matérielles et formelles. (II, 24-25)

Il identifie ensuite dix-sept objectifs spécifiques à atteindre (II, 26), regroupés selon trois axes (organisation et orientation spatiale, dimension patrimoniale, fonction funéraire) et présente successivement les dispositions retenues en regard de chacun de ces objectifs (II, 27-164), réservant pour la fin quelques tableaux et planches synthèses où l'on peut saisir comment ces dispositions se coordonnent et dans quel ordre elles seront entreprises. (II, 165-175)

Organisation et orientation spatiales (II, 27-37)

Six objectifs ont été retenus pour améliorer l'organisation et l'orientation spatiales. Il s'agit de développer des points de repères, de tabler sur les zones différenciées du cimetière, de fournir l'information nécessaire aux entrées du cimetière, d'articuler clairement le réseau des circulations, de rationaliser le stationnement ainsi que le système de signalisation.

1 Développement des points de repère (II, 27-28)

Les dispositions retenues à cet égard sont:

- a) l'élagage sélectif de la végétation qui masque certains des points de repère existants,
- b) la relocalisation de la statue du Rédempteur qui pourrait servir à ce niveau,
- c) l'inscription de la fonction repère dans les critères de design des équipements à implanter dans les secteurs en développement,
- d) la réfection de la carte d'orientation fournie aux visiteurs (avec emploi d'images réalistes facilement reconnaissables).

2 Utilisation des zones déjà différenciées du cimetière aux fins de l'orientation (II, 28)

On retient ici que les zones topographiques (plaine, plateau, sommet), les boisés, les îlots de sépulture de communautés ethniques homogènes et les sections réservées aux militaires sont autant d'aides à l'orientation dont on tiendra mieux compte dans les plans-repères et les panneaux de signalisation.

3 Information aux points d'accès (II, 29)

Le Plan prévoit installer aux entrées principales, outre les nécessaires panneaux de signalisation, des postes accueil où des préposés pourront orienter les visiteurs. Il prévoit aussi installer à tous les points d'accès des présentoirs de documents d'information variés.

4 Articulation du réseau de circulations (II, 29-34)

Les voies seront hiérarchisées, notamment par l'emploi de revêtements de surface différenciés. Les voies principales et secondaires recevront des noms de manière à faciliter la description des itinéraires à suivre. Surtout on s'efforcera de rendre évident un principe d'organisation d'ensemble, avec un

axe central, une voie périphérique et des avenues transversales qui les relient l'une à l'autre. Enfin on minimisera les conflits de circulation entre les ouvriers et les visiteurs en éloignant la vente des fleurs de la zone des garages et des ateliers: cette fonction sera ramenée près du pavillon administratif.

5 Rationalisation du stationnement (II, 34)

Des restrictions seront introduites à certains endroits (voies principales, voies les plus fréquentées par les piétons). La zone de stationnement située près du bureau sera relocalisée. Quelques places de courte durée seront aménagées près des postes d'accueil prévus aux entrées principales. Enfin, un autre stationnement est prévu en bordure du boulevard du mont-Royal quand la section Saint-Jean-Baptiste sera développée.

6 Rationalisation de la signalisation (II, 35-38)

Bien que maintenue au minimum nécessaire, elle sera entièrement repensée de manière à satisfaire les différents besoins auxquels elle répond (identification des lieux et des routes, indication de directions, rappels en cours de route, informations thématiques ou réglementaires, cartes d'orientation) et ce aux bons endroits.

Dimension patrimoniale (II, 38-91)

Six objectifs ont été retenus pour assurer la conservation et la mise en valeur des qualités patrimoniales du site. Il s'agit de reconnaître le degré d'intérêt patrimonial des diverses zones du cimetière, de reconnaître la latitude d'intervention admissible dans chaque situation, de conserver, bonifier et mettre en valeur le patrimoine naturel, de conserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine construit, de faciliter les activités de découverte ou de promenade compatibles et enfin de collaborer à la mise en place des chemins de ceinture ou de traverse contenus dans le Plan de la Ville de Montréal pour la mise en valeur du mont Royal.

1 Reconnaître le degré d'intérêt patrimonial des diverses zones du cimetière (II, 38-42)

Il s'agit de considérer simultanément les huit dimensions suivantes: les qualités naturelles intrinsèques du lieu et celle de son aménagement paysager, le potentiel d'évocation historique qu'il possède, le degré de raffinement observable dans la planification des îlots, l'ancienneté relative de leur développement ainsi que celle des édifices et des monuments, la rareté et la représentativité des formes d'expression véhiculées par les ouvrages

funéraires, la qualité moyenne de ceux-ci et leur degré de conservation, et finalement le degré de conservation de la dominante naturelle.

Ce faisant, on arrive à distinguer huit catégories d'espaces, depuis ceux qui présentent un intérêt patrimonial très élevé, à la fois sous l'angle naturel et sous l'angle culturel, jusqu'à ceux qui non seulement n'ont rien de bien positif mais sont même préjudiciables à la qualité de l'ensemble. Ces huit catégories d'espaces sont définies en page II, 41 et localisées sur la planche de la page II, 42.

2 Reconnaître la latitude d'intervention admissible dans chacune des situations (II, 43-52)

De manière générale, on peut partager le territoire du cimetière en deux parties: une première à l'intérieur de laquelle les objectifs de sauvegarde sont absolument prioritaires et ne permettent que des interventions très limitées; une seconde, où des interventions plus considérables demeurent possibles, voire souhaitables, tout en demeurant subordonnées à l'objectif de conservation pour tout ce qui s'y trouve d'intéressant ou de significatif. (Voir le périmètre de conservation inscrit sur la planche de la page II, 42). De façon plus précise, les interventions retenues comme admissibles ou souhaitables sont les suivantes:

2.1 Dans la première catégorie d'espaces (II, 45):

- a) réparation de la périphérie des îlots escarpés,
- b) restauration des alignements d'arbres en périphérie des îlots du plateau,
- c) restauration des allées piétonnes gazonnées,
- d) réduction de la surface asphaltée en certains endroits,
- e) opérations de curetage, de réparation, de restauration, de recyclage ou de mise en valeur des éléments du cadre bâti,
- f) réaménagements de détail visant à améliorer ponctuellement la circulation ou l'orientation spatiale, le stationnement, la signalisation et le rituel funéraire,
- g) quelques équipements funéraires enfouis ou semi-enfouis, de faible incidence visuelle.

2.2 Dans la deuxième catégorie d'espaces (II, 46-47):

- a) définition et fixation du périmètre de la plaine, considérée comme espace de majesté en façade de l'institution,
- b) atténuation de l'impact visuel des mausolées construits en contrebas du crématorium (plantations additionnelles respectant néanmoins les particularismes de chaque zone),
- c) interprétation patrimoniale du site (équipements discrets et de petites dimensions mettant en valeur la stratification historique du lieu, bassin linéaire évoquant l'ancien ruisseau Raimbault),
- d) célébration éventuelle d'une personne, d'un groupe ou d'un évènement qui dans l'avenir apparaîtrait avoir une très haute signification collective à long terme.

2.3 Dans la troisième catégorie d'espaces (II, 47-48):

- a) définition et fixation du périmètre de la plaine, considérée comme espace de majesté en façade de l'institution,
- b) atténuation de l'impact visuel des mausolées construits en contrebas du crématorium (plantations additionnelles respectant néanmoins les particularismes de chaque zone),
- c) curetage et mise en valeur des zones boisées, incluant quelques aménagements funéraires de faible impact visuel,
- d) parachèvement de l'aménagement de trois petites zones découvertes (inhumation traditionnelle et jardins d'urnes cinéraires ne comportant que des ouvrages en affleurement avec le sol),
- e) restauration de l'alignement de peupliers qui marquent la crête du plateau et plantations additionnelles à la limite nord-ouest de la propriété.

2.4 Dans la quatrième catégorie d'espaces (II, 48-49):

- a) réparation de la périphérie des îlots escarpés,
- b) restauration des alignements d'arbres en périphérie des îlots du plateau,

- c) réduction des surfaces asphaltées en certains endroits,
- d) requalification végétale progressive des îlots les plus étendus,
- e) restauration des monuments les plus significatifs.

2.5 Dans la cinquième catégorie d'espaces (II, 49):

- a) requalification végétale progressive des îlots à trop forte densité minérale,
- b) requalification paysagère et architecturale de la zone du crématorium et des mausolées qui l'entourent.

2.6 Dans la sixième catégorie d'espaces: (II, 50-51):

- a) développement des parties inachevées dans le respect de la topographie, de la végétation et de la trame des circulations existants (inhumation traditionnelle ou jardins de sépulture dans les zones de moindre étendue; mausolées semi-enfouis et paysagés dialoguant avec des jardins de sépulture et de l'inhumation traditionnelle dans les seules zones 7, 8 et 9 de la planche figurant en page II, 42).

2.7 Dans la septième catégorie d'espaces (II, 51):

Aménagements paysagers visant à isoler et dissimuler les zones opérationnelles (talus, plantations).

2.8 Dans la huitième catégorie d'espaces (II, 51-52):

Qualification paysagère et architecturale des marges frontalières du cimetière:

- a) stabilisation de l'escarpement situé à proximité de la zone de services de l'Université de Montréal,
- b) mise en place d'écrans végétaux pour atténuer l'impact visuel des stationnements de l'Université,
- c) réfection partielle et parachèvement de la clôture,
- d) sacralisation de la périphérie par l'ajout de murets discontinus

d'urnes cinéraires,

e) implantation d'un chemin piétonnier reliant le secteur de l'avenue Decelles au sommet).

3 Conservation, bonification et mise en valeur du patrimoine naturel (II, 53-72)

3.1 De façon générale (II, 53), tous les éléments naturels existants seront conservés (ou remplacés s'ils devaient être sacrifiés pour des raisons de sécurité, de salubrité, de qualité d'ensemble ou de fonctionnement). Les éléments naturels disparus qui ont une signification particulière dans l'histoire du site seront évoqués. La dominante naturelle sera rétablie dans les zones où elle a été abîmée par des aménagements antérieurs.

3.2 Les futurs aménagements s'efforceront de mettre en valeur les caractéristiques topographiques du site et notamment les affleurements rocheux qu'on y trouve, tout en prenant les mesures appropriées pour éviter une érosion additionnelle. (II, 53-54)

3.3 Outre l'évocation des éléments aquatiques disparus (ruisseau Raimbault, étang), une attention particulière sera accordée à la conservation, à la canalisation et à l'usage de l'eau sur le site. À titre d'exemples, la fontaine et le bassin voisins du pavillon administratif seront relocalisés, les valeurs symboliques de l'eau seront exploitées dans le design des futurs équipements funéraires, le profil de certains chemins sera revu pour éviter l'accumulation des eaux de surface. (II, 54-55)

3.4 De nombreuses mesures assureront le maintien, la bonification et la mise en valeur du parc arboricole (II, 55-65):

a) le système informatisé SIGMA permettra de suivre l'évolution de chacun des 5000 sujets inventoriés (II, 56),

b) des mesures de protection (II, 56) seront adoptées pour protéger les arbres pendant la tonte des pelouses, le creusage des fosses et le déneigement (adaptation des équipements, habillage saisonnier des spécimens les plus exposés au choc des charrues),

c) le programme d'entretien systématique (II, 56-58) sera poursuivi et enrichi (enlèvement des unités mortes ou dépérissantes qui déparent

le site, élagage, taille de formation, haubanage occasionnel, injections fertilisantes, vaporisation de fongicide),

d) de 100 à 130 arbres seront annuellement plantés jusqu'en 2010 pour remplacer les unités perdues au cours des dernières années ou celles qui sont actuellement malades ou proches de leur limite de vie; un programme de plantation de succession sera aussi entrepris pour maintenir les qualités du parc arboricole (II, 58-59),

e) les zones boisées feront l'objet d'une politique de conservation particulière, comprenant des opérations de curetage, d'inventaire et de mise en valeur; les structures discrètes et espacées qui y seront introduites pour y déposer des urnes cinéraires garantiront la conservation à long terme des boisés, indispensables à la qualité de ce type d'installation funéraire (II, 59),

f) quelque 750 nouveaux arbres seront ajoutés au cours des dix prochaines années pour répondre à de multiples besoins (vieillesse ultérieure du parc horticole, qualification de la périphérie, accentuation des caractères morphologiques du site, atténuation du micro-climat difficile du sommet, stabilisation des talus, rétablissement de la dominante végétale dans certains secteurs, écrans visuels, qualification de zones monotones, interprétation historique), (II, 59-60),

g) l'implantation des nouveaux arbres respectera les caractères existants dans chacune des parties du site (alignements réguliers en bordure d'îlots, disposition aléatoire au centre de ceux-ci et dans la plaine), (II, 60)

h) le choix des espèces à planter se fera en fonction de la cohérence à rechercher avec l'ensemble du mont Royal, du respect des caractères locaux et des essences déjà en place qui subiront progressivement des pertes; il s'agit de maintenir le type de forêt qui existait à l'origine (érablière à chênes rouges) et de maintenir l'éventail actuel des espèces (à l'exception des marronniers d'Inde, des tilleuls d'Amérique et des peupliers deltoïdes qui devront être remplacés par des espèces plus robustes), (II, 61)

i) la ventilation des nouvelles plantations sur le territoire (II, 61-65) s'efforcera de respecter la vision de Frederick Law Olmsted quant à l'aménagement de la montagne et les traits spécifiques que le cimetière a hérité de son histoire; le tableau de la page II, 65 précise les espèces qui doivent être conservées comme dominantes et comme éléments de diversité dans les diverses parties du site,

3.5 Le caractère patrimonial récemment reconnu au cimetière et à la montagne impose qu'un contrôle soit dorénavant exercé sur les arbustes, les plantes et les fleurs (II, 66-69):

a) les espèces qui présentent un caractère étranger à l'esprit du lieu ou qui prennent un caractère rachitique à l'âge adulte seront découragées; à l'inverse on encouragera la plantation d'arbustes robustes adaptés au micro-climat et qui ont un port intéressant sans être taillés,

b) le choix des espèces et des zones d'intervention tiendra aussi compte de considérations particulières, comme l'alimentation des oiseaux dont la présence est désirable, la coloration du paysage hivernal, etc... (II, 67-68)

c) les fleurs, et spécialement la Dame-des-Neiges qui est le symbole du cimetière, seront utilisées en des endroits bien choisis (entrées, place centrale, carrefours principaux, jardins d'inhumation d'urnes cinéraires) (II, 68-69)

3.6 Les pelouses et autres couvre-sols seront réparés, augmentés, et différenciés:

a) d'autres couvre-sols seront substitués à la pelouse dans les endroits trop escarpés,

b) les allées piétonnes d'origine seront restaurées,

c) certaines allées asphaltées seront gazonnées (mais traitées de façon à ne pas les confondre avec les allées piétonnes d'origine,

d) les toits-terrasses des futurs mausolées seront végétalisés,

e) les limites de la terre Beaubien feront l'objet d'un traitement nuancé pour fins d'interprétation historique. (II, 69-71)

3.7 Le maintien de la vie animale sur le site sera favorisé par le choix d'arbustes dont les fruits entrent dans le régime alimentaire des espèces désirées. (II,72)

3.8 Tous les éléments qui contribuent à l'intérêt du cadre naturel seront mis en valeur par divers moyens d'interprétation (II, 72)

4 Conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine construit (II, 73-77)

a) Les propriétés de la Fabrique qui présentent un intérêt patrimonial seront soigneusement entretenues, réparées, restaurées ou interprétées. Sont inclus dans cette catégorie: les limites et les subdivisions du territoire, les bâtiments antérieurs à la création du cimetière (ou les traces que l'on pourra en retrouver), le réseau routier, la porte monumentale, la chapelle de la Résurrection et le pavillon administratif, l'ancien charnier (actuel mausolée Sainte-Claire-d'Assise), le crématorium et les chapelles qui le précèdent, les mausolées les plus anciens et enfin les monuments et oeuvres d'art qui appartiennent à la Fabrique (II, 73-74).

b) La Fabrique contribuera de plusieurs façons à la conservation des charniers et des monuments qui ne sont pas sa propriété: inventaire et autres études, sensibilisation des propriétaires, des ouvriers du cimetière et du grand public; encouragement, orientation et participation aux travaux de réparation (II, 75-77).

c) Un programme de diffusion de connaissances favorisera la mise en valeur de l'aménagement, de l'architecture et des arts qui contribuent à la qualité du site. Entre autres, la Fabrique publiera pour le 150^e anniversaire du cimetière, un ouvrage qui retracera les étapes de son développement et qui illustrera ses valeurs patrimoniales.

5 Accueil et soutien des activités de découverte ou de promenade compatibles (II, 77-78)

a) Développement de plans-guides et organisation de visites guidées.

b) Amélioration des services aux piétons (restauration et augmentation des allées réservées, signalisation, bancs, poubelles).

c) Ajoûts d'équipements d'interprétation (panneaux d'information générale, bornes d'interprétation, recyclage de la maison Jarry-dit-Henrichon en centre d'interprétation).

6 Mise en valeur du mont Royal (II, 79-91)

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame entend collaborer à la réalisation des projets de chemin de ceinture (avec piste cyclable) et de chemin de traversée nord-sud du mont Royal mis de l'avant par la Ville de Montréal. Ceci dans la mesure où ces projets ne compromettent pas l'intégrité de la propriété ni la vocation première du cimetière ni le caractère sacré qui s'y rattache, dans la mesure aussi où ces projets n'entraînent pas de responsabilités nouvelles pour la Fabrique (mise en oeuvre, charges financières, responsabilité civile, etc...). Il doit de même être entendu que toute piste cyclable sera maintenue à l'extérieur de l'enceinte, que les frais de relocalisation d'une partie de celle-ci seront assumés par la Ville, que toutes les intersections avec les voies d'accès au cimetière feront l'objet d'aménagements et de signalisation particuliers en accord avec le caractère institutionnel de la propriété et qu'advenant l'abandon d'un tel équipement par la Ville, les lieux seront remis dans leur état antérieur aux frais de la Ville.

Fonction funéraire (II, 92-164)

Cinq objectifs ont été retenus pour continuer de répondre au mieux et pour le plus longtemps possible à la vocation première du cimetière tout en respectant les nouveaux impératifs découlant de la reconnaissance de l'importance patrimoniale du mont Royal et des aménagements antérieurs. Ces objectifs s'expriment en termes de respect des restes mortels et de leur traitement à très long terme, d'aménagements relatifs au rituel funéraire, de respect de l'état d'esprit des visiteurs prioritaires du cimetière (familles et proches des défunts), de mise en évidence du caractère sacré des lieux, d'optimisation de la capacité fonctionnelle du site et d'intégration harmonieuse des équipements qui y sont nécessaires.

1 Conservation perpétuelle et respectueuse des restes mortels (II, 92-93)

Cet objectif se traduira d'abord par le bannissement de tout élément trivial, négligé ou même banal afin de maintenir les plus hauts standards de dignité, de propreté et de beauté. Il se traduira aussi par l'aménagement, dans la zone du Calvaire, d'un "ossuaire" ou crypte des générations ancestrales où pourront être réensevelis pour le temps long - sinon pour l'éternité - les restes mortels trouvés dans les lots qui seront éventuellement rétrocédés à la Fabrique par les familles, ou dans ceux dont le contrat n'aura pas été renouvelé faute de descendants.

2 Rituel funéraire (II, 94-96)

Deux gestes importants sont prévus dans un avenir rapproché.

Premièrement l'aménagement d'une Place de la Lumière devant la face sud de l'ancien charnier collectif (bien visible depuis le chemin de la Côte-des-Neiges) où une flamme -idéalement éternelle - symbolisera le souvenir perpétuel des disparus et la lueur qui brille au plus profond des ténèbres de l'affliction. Ce sera le lieu privilégié pour la célébration des rites de la veillée pascale (renouvellement de la lumière divine à l'aube de la Résurrection) et pour la mise en évidence du caractère universel, primordial et purificateur du feu.

Deuxièmement la réintroduction d'un Chemin de la Croix sur l'axe qui relie le Pavillon administratif au Calvaire afin de rétablir un support essentiel à la juste perception du cimetière dans la liturgie chrétienne (lieu de passage et d'attente du jour de la Résurrection).

3 Adéquation à l'état d'esprit des visiteurs prioritaires (II, 97)

Il s'agit simplement de veiller au maintien d'une ambiance empathique et apaisante, favorisant la méditation et la prière des familles et des proches des défunts ainsi que la connaissance, la découverte et la rêverie chez les promeneurs venus apprécier les qualités intrinsèques des lieux. Ceci par une révision de la signalisation et le renforcement d'une surveillance discrète, en accord avec les principes énoncés dans la Charte de Florence pour la mise en valeur des jardins historiques.

4 Explication du caractère sacré du cimetière (II, 98)

Deux projets découlent de cet objectif: d'abord la requalification du périmètre où s'effectue la démarcation entre les domaines sacré et profane; ensuite la mise en place des dispositifs nécessaires aux points d'entrée du cimetière pour que ce caractère sacré soit mieux perçu.

5 Optimisation de la capacité fonctionnelle et intégration harmonieuse des équipements qui y sont nécessaires (II, 99-164)

Cette dernière partie du plan directeur s'articule en 16 points.

5.1 Nous rappelons d'abord la diversité des formules de disposition des corps qui constituent les pratiques funéraires de notre société ainsi que de la variété des secteurs du cimetière comme des structures d'accueil propres à satisfaire les attentes de la population (inhumation traditionnelle de cercueils en pleine terre, inhumation d'urnes cinéraires en pleine terre, ossuaire, columbariums extérieurs - linéaires ou ponctuels - pour les urnes cinéraires, charniers familiaux, mausolées). (II, 99-102)

5.2 Nous identifions ensuite les endroits où l'inhumation continuera de se faire selon le modèle le plus usuel, c'est-à-dire avec monument de type traditionnel, qu'il s'agit de zones déjà en voie de développement ou de nouvelles zones (II, 102-103).

5.3 Nous précisons par après les lieux où l'on préférera l'emploi de plaques au sol plutôt que d'autres formes de monument (zones les plus économiques et les plus denses, boisés, zones mixtes où elles serviront à espacer d'autres types d'ouvrages funéraires) (II, 103-104)

5.4 Nous révoquons le projet d'ossuaire, déjà mentionné (II, 104)

5.5 Nous localisons et décrivons les murets d'urnes cinéraires qui sont envisagés (II, 104-105)

5.6 Nous faisons de même pour les columbariums verticaux ponctuels que nous projetons pour le même usage (II, 106)

5.7 Nous situons et dénombrons aussi les charniers familiaux qui pourront encore être construits au cimetière (II, 106-107)

5.8 Nous expliquons ensuite notre conception du "jardin de sépulture" qui résultera de l'usage mixte du monument traditionnel, du muret cinéraire et de la plaque au sol dans un même secteur, en donnant des illustrations schématiques de ce que cela pourra donner dans chacune des trois principales zones où cette formule est envisagée (II, 107-112)

5.9 Nous exposons par après les données générales essentielles qui concernent les mausolées (II, 113-119), à savoir:

- a) des considérations conceptuelles sur l'approche architecturale proposée (II, 113-116),
- b) des remarques sur les mausolées déjà existants (II, 117),
- c) les restrictions prévues pour l'implantation de mausolées et de columbariums additionnels: d'abord seulement aux endroits précédemment identifiés comme acceptables en fonction du degré d'intérêt patrimonial; ensuite seulement après l'acceptation des projets concrets par le Comité d'application du plan directeur qui doit être mis sur pied (II, 118-119)

5.10 Nous décrivons et illustrons les interventions projetées pour requalifier et parachever le secteur du crématorium qui laisse actuellement le plus à désirer (atteinte à la dominante végétale du site, brutale indépendance des mausolées situés à la jonction de la plaine et du plateau). Il s'agit d'une meilleure définition de la place du crématorium (y compris son isolation visuelle et spatiale de la zone opérationnelle adjacente), de la mise en place de structures basses visant à intégrer de manière cohérente les 3 mausolées existants et de la végétalisation des façades de ceux-ci. (II, 119-128)

5.11 Nous présentons ensuite les projets de mausolées (à-demi enfouis et végétalisés) et de jardins de sépulture projetés dans les secteurs peu définis du plateau, où ils doivent contribuer à leur qualification. (II, 129-152). Il s'agit d'abord du mausolée et du jardin de sépulture contigus au boisé central, décrits et esquissés en pages 130 à 136, puis du mausolée et du jardin de sépulture contigus au boisé de l'est, décrits et esquissés en pages 137 à 148. Les pages 149 à 152 abordent la question de l'impact visuel de ces projets.

5.12 Nous présentons finalement la séquence des projets qui contribueront à la définition et à la qualification de la frange nord-ouest du cimetière, aux limites de la propriété contiguës à l'Université de Montréal. Il s'agit essentiellement:

- a) de la définition d'un cheminement piéton depuis le secteur de l'entrée sur l'avenue Decelles jusqu'au Calvaire situé sur le sommet,
- b) de l'implantation d'écrans végétaux et de murets de sépulture destinés à masquer la présence affligeante des stationnements de l'Université,

c) du parachèvement de certains îlots soit selon les formules d'aménagement traditionnel, soit selon la nouvelle formule des jardins de sépulture, précédemment décrite,

d) de l'aménagement des terrains encore vacants à proximité du Calvaire, comme entre celui-ci et la zone opérationnelle du sommet: cet aménagement prévoit un ossuaire, déjà mentionné, un mausolée bas circulaire (en dépression par rapport au sol naturel), une aire d'inhumation traditionnelle de prestige autour de ce mausolée, une terrasse-belvédère combinée à un jardin cinéraire destinée à occuper la partie inoccupée de la croupe du sommet, et finalement des charniers familiaux et des aménagements paysagers destinés à occuper la zone opérationnelle du sommet (II, 153-160)

5.13 Nous donnons ensuite quelques brèves indications de ce que nous envisageons dans la partie du cimetière située dans les limites de la Ville d'Outremont et que l'on ne prévoit pas développer en deçà de l'horizon 2026 retenu pour le présent plan directeur. Les travaux qui y sont envisagés sont les suivants:

a) la réparation ou le parachèvement de la clôture d'enceinte de type institutionnel,

b) des travaux éventuellement requis pour la réalisation des projets de mise en valeur du mont Royal projetés par la Ville,

c) des opérations d'entretien et d'élagage,

d) un inventaire de la végétation en présence,

e) des relevés d'arpentage. (II, 159)

5.14 Au terme de la présentation des divers projets envisagés, nous indiquons les capacités approximatives estimées pour les différentes structures funéraires prévues dans notre plan et nous les comparons aux besoins estimés dans le volume I. (II, 161-162)

5.15 Malgré les difficultés qu'il y a à faire des projections pour un horizon qui dépasse l'année 2026 ou à définir la "capacité ultime" de la nécropole, nous donnons un aperçu des facteurs qui garantissent le maintien en opération de notre cimetière à bien plus long terme. (II, 163-164)

5.16. Nous donnons enfin un tableau récapitulatif des superficies brutes des constructions prévues (II, 164).

6 Vues synthétiques (II, 165-170)

En guise de conclusion du plan directeur, nous présentons quelques vues synthétiques de nos intentions relatives à l'affectation du sol, à la définition et à la qualification des limites de la propriété, ainsi qu'aux circulations. Un plan général montre enfin comment se coordonnent tous les projets envisagés par le plan directeur.

7 Échéancier des interventions prévues (II, 171-175)

Cette partie terminale permet d'entrevoir l'ordre de priorités retenu pour la réalisation de tous les projets identifiés dans le plan directeur.

8 Annexes (II, 176-224)

Quatre annexes sont jointes au plan directeur:

- a) d'abord une série de découvertes récentes qui permettent de préciser l'historique du développement du cimetière que nous avons déjà présenté dans le volume I; (II, 177-208)
- b) ensuite, quelques informations additionnelles relatives à la faune que l'on trouve sur le mont Royal; (II, 209-211)
- c) un plan permettant de repérer l'emplacement des sections administratives du cimetière; (II, 212)
- d) les sources consultées dans le cadre de la préparation du plan directeur (II, 213-224).

6 Vues synthétiques (II, 165-170)

En guise de conclusion du plan directeur, nous présentons quelques vues synthétiques de nos intentions relatives à l'affectation du sol, à la définition et à la qualification des limites de la propriété, ainsi qu'aux circulations. Un plan général montre enfin comment se coordonnent tous les projets envisagés par le plan directeur.

7 Échéancier des interventions prévues (II, 171-175)

Cette partie terminale permet d'entrevoir l'ordre de priorités retenu pour la réalisation de tous les projets identifiés dans le plan directeur.

8 Annexes (II, 176-224)

Quatre annexes sont jointes au plan directeur:

- a) d'abord une série de découvertes récentes qui permettent de préciser l'historique du développement du cimetière que nous avons déjà présenté dans le volume I; (II, 177-208)
- b) ensuite, quelques informations additionnelles relatives à la faune que l'on trouve sur le mont Royal; (II, 209-211)
- c) un plan permettant de repérer l'emplacement des sections administratives du cimetière; (II, 212)
- d) les sources consultées dans le cadre de la préparation du plan directeur (II, 213-224).

LES ADDENDUM

1. Addenda # 1 au volume II du Plan directeur

- a) Notes additionnelles sur les simulations d'impact visuel (II, 149-152)
- b) Notes additionnelles sur l'implantation révisée du mausolée du Boisé de l'Est (II, 143b, 152b)

2. Addenda # 2 au volume II du Plan directeur

- A) Remarques générales
 - 1) Impact visuel du mausolée du Boisé de l'Est depuis le domaine du parc public du Mont-Royal
 - 2) La construction par étape du mausolée du Boisé de l'Est
 - 3) Jardins de sépulture : inscription dans l'évolution du site
 - 4) Le cimetière : une composante majeure du Mont-Royal
 - 5) Échéancier de réalisation en rapport avec la séquence proposée
 - 6) Opération de restauration des monuments
 - Interventions relatives aux éléments bâtis du cimetière qui sont la propriété de la Fabrique
 - Interventions relatives aux éléments bâtis du cimetière qui sont la propriété des concessionnaires
 - 7) Considérations diverses
 - 7.1 Implantation alternative du mausolée du Boisé de l'Est
 - 7.2 Modification aux ouvertures prévues dans les murs d'enceinte des mausolées du Boisé central et Boisé de l'Est
 - 8) Recyclage à des fins funéraires d'églises désaffectées

3. Addenda # 3 – Mausolée du Boisé de l'Est, considérations et données additionnelles

Préambule

- 1) Avantages structurants pour le cimetière du choix de cet emplacement (II, 41, 50, 115, 116, 129, 137 à 142)
- 2) Considérations sur l'approche conceptuelle et sur le choix architectural
- 3) Clarifications sur l'implantation et la visibilité du mausolée du Boisé de l'Est depuis le domaine public du parc du Mont-Royal
- 4) Références de recoupement

4. Addenda # 4 – Projet de mise en valeur du site

- 1) « La proposition relative au mausolée du Boisé de l'Est doit être reçue »
 - commentaires qualitatifs sur la qualité de l'intervention
- 2) « Il y aurait lieu de procéder à des sondages »
 - résultats de l'étude géotechnique et levée sismique
- 3) « La métaphore mise de l'avant par les concepteurs est intéressante »
 - commentaires sur la redéfinition du paysage
 - rapport de la firme d'urbanistes-conseils quant aux neuf vues et leur simulation.

5. Addenda # 5 au volume II du Plan directeur

- 1) Mausolée du Boisé central
 - exemples de simulations visuelles
- 2) Aspect végétal
 - modification du choix de certaines plantes
- 3) Traitement plastique du bâtiment – Mausolée du Boisé de l'Est
 - a) liminaire sur la destination objective du geste architectural
 - b) l'approche conceptuelle
 - c) le matériau privilégié
 - d) la mise en œuvre considérée
 - e) des références exemplaires

- 4) Échéancier de réalisation
 - 5) Processus d'approbation
-
- 1 Mémoire sur le Mont-Royal présenté devant la Commission des Biens culturels du Québec le 3 mai 2002.
 2. Commentaires sur le rapport de la Commission des biens culturels du Québec intitulé « L'avenir du Mont-Royal », présenté le 14 mars 2003
 - étude et considérations historiques, qualitatives quant au fait que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas un cimetière jardin
 - le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un hybride possédant à la fois des dimensions naturalistes et monumentales

Septembre 2003